

FRANCE

C'est quoi les violences policières ?

Après la mort d'un jeune garçon de 17 ans qui avait refusé d'arrêter sa voiture malgré la demande de 2 policiers, Nathalie Chauv, commissaire à l'Inspection générale de la Police nationale, nous explique ce que les gardiens de l'ordre ont le droit de faire ou pas.

Article écrit hier à 11:19 par **Caroline Gaertner**. Temps de lecture : 2 min



Photo iStock



Nathalie Chauv, commissaire à l'Inspection générale de la Police nationale, a répondu à nos questions.

Ça veut dire quoi violences policières ?

C'est une expression qui n'est pas tout à fait juste. D'abord parce que ça ne concerne pas que les policiers. Il y a les gendarmes aussi. Ils ont le droit d'utiliser la force, sous certaines conditions. On parle de violences commises par un ou des policiers quand ce qu'a fait l'agent est contraire à la loi.

Un policier a donc le droit d'utiliser la force ?

Oui, c'est écrit dans la loi. Mais un policier, sa première idée, ce n'est pas d'utiliser la force. Il doit d'abord trouver une autre solution. Car au départ, c'est un gardien de la paix. Quand ce n'est pas possible, qu'il a en face de lui quelqu'un de violent ou d'armé, il a le droit d'utiliser des techniques pour le maîtriser.

Il peut faire tout ce qu'il veut ?

Non, les policiers utilisent des gestes précis qu'ils ont appris durant leur formation et qu'ils répètent tout au long de leur carrière. Cela leur permet de se défendre contre une attaque injuste. Mais il faut que la réaction du policier soit nécessaire, c'est-à-dire qu'il ne puisse pas faire autrement. Il faut aussi que sa réaction soit proportionnée. C'est-à-dire que son geste doit correspondre à la gravité de l'attaque qu'il subit. Il ne va pas taper quelqu'un qui crie mais reste tranquille. Par contre, s'il se trouve face à une personne qui a une arme, il peut aussi sortir son arme et se défendre.

Si un policier commet une faute, il est puni ?

Oui, et il peut même être puni doublement. Il peut être poursuivi devant la justice comme toute personne et recevoir une amende ou aller en prison. Et comme il est policier, cela aggrave encore la punition. Ensuite, il peut être la cible d'une sanction administrative. Ce sont les gens qui le dirigent qui mènent une enquête pour voir s'il a

Je recherche ...



Lire le JDE de la semaine



TÉLÉCHARGE LE PDF



L'info simplement, pour vous et vos enfants

Inscrivez-vous sur la newsletter du *Journal des Enfants*. Chaque semaine, grâce au JDE, recevez les clés de l'info pour accompagner vos enfants.

Saisissez votre e-mail

S'INSCRIRE

Désinscription à tout moment. Protection des données

respecté ou non les règles de son travail. Là aussi, il peut être puni par un avertissement ou être renvoyé.

Propos recueillis par Caroline Gaertner

06/15 NEWS

sur Facebook

sur Instagram

Twitter

Contacte nous

Qui surveille les policiers ?

L'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) mène des enquêtes quand des policiers sont accusés d'avoir mal agi. Ses équipes sont constituées de policiers qui ont de l'expérience, savent comment ça se passe et peuvent « porter un œil de connaisseur sur les pratiques de leurs collègues. »

Voir plus d'articles

<p>A LA LOUPE</p> <p>Grande colère après la mort de Nahel</p>	<p>EN BREF</p> <p>Santé : des médicaments « made in France »</p>	<p>EN BREF</p> <p>Le chiffre : 1 600</p>
---	--	--

@2020 Le Journal des Enfants
Tous droits réservés

Nos rubriques

France
Monde
Culture
Sport
Sciences
Jeux

Nos partenaires

L'Alsace
Le Progrès
Vosges Matin
L'Est Républicain
Le JSL
Le Bien Public

Notre histoire

Où trouver le JDE ?
Qui sommes-nous ?
Notre équipe

CGU du site Information légales Protection des données Modifier mes choix des cookies